

Action de sensibilisation des commerces

Pas de vente d'alcool aux mineurs d'âge

Bruxelles, le 13 juin 2013 – La Ville de Bruxelles a démarré cette semaine une vaste opération de sensibilisation des commerçants à la vente d'alcool aux mineurs. Objectif : limiter les nuisances liées à la consommation d'alcool dans le centre-ville en rappelant la norme : pas d'alcool en dessous de 16 ans et pas de spiritueux en dessous de 18 ans.

L'action de sensibilisation est menée en collaboration entre les services de Police et l'asbl BRAVVO dans le cadre de l'action nationale de sensibilisation sur la législation en matière de vente d'alcool aux mineurs d'âge.

« *Nous accordons une attention particulière aux nuisances liées à la consommation d'alcool au centre de Bruxelles. C'est un des objectifs de cette action* » a expliqué Freddy Thielemans, le Bourgmestre de la Ville de Bruxelles.

Cette action sera menée deux après-midis par semaine durant tout le mois de juin. « *La période choisie est celle qui précède la fin des examens du cycle secondaire. En effet, cette période pousse un grand nombre d'adolescents à fêter la fin de l'année scolaire dans le centre de Bruxelles* » a encore expliqué le Bourgmestre.

Les policiers de la 2^e division et des agents de l'asbl BRAVVO ont entamé un large tour des établissements Horeca et night shops du centre-ville situés plus spécifiquement dans la zone Unesco (Grand-Place, rue du Marché aux Fromages), dans les quartiers Saint-Géry et Saint-Jacques ainsi que sur la place Sainte-Catherine (quai au Bois à Brûler).

Les agents distribuent aux commerçants des affiches et des autocollants rappelant que les jeunes doivent être en mesure de prouver leur âge pour pouvoir acheter de l'alcool. Ces outils sont accompagnés d'une lettre du Bourgmestre appuyant la démarche.

« *Le fait d'apposer l'autocollant est aussi un signal clair que le commerçant s'engage à respecter la loi. Cela doit aussi démotiver les jeunes à essayer de l'enfreindre*».

Une loi fédérale prévoit en effet de refuser la vente à toute personne ne pouvant pas prouver son âge. Les autocollants et les affiches distribués permettent aux commerçants de rappeler également la règle à leur clientèle.

Les motifs de la campagne fédérale sont également la santé des jeunes. Ceux-ci sont en effet plus sensibles et vulnérables à l'alcool que les adultes : leur cerveau souffre davantage en cas d'ivresse. Plus un jeune commence à boire tôt, plus il risque de devenir dépendant de l'alcool à l'âge adulte.

« *Les services de Police de la Ville de Bruxelles ont dû constater un recrudescence des comas éthyliques chez les jeunes dans le centre-ville ces derniers mois* » a encore ajouté Freddy Thielemans.

Des contrôles sont effectués dans les commerces par le SPF Santé Publique.